



## SERVICE DES MARCHÉS TRADITIONNELS

☎ 07 70 21 39 94

✉ marchespuces@palavaslesflots.com

# Pré-inscription aux Marchés Traditionnels ANNUELS - 2025

CADRE RESERVÉ À L'ADMINISTRATION		
DATE DE DEPÔT : _____		
<input type="checkbox"/> DOSSIER COMPLET <input type="checkbox"/> DOSSIER INCOMPLET		
VISA	<b>Service des MARCHÉS</b>	<b>COMMISSION</b>
	<input type="checkbox"/> FAVORABLE	<input type="checkbox"/> DEMANDE ACCEPTÉ
	<input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE	<input type="checkbox"/> SOUS RÉSERVE
		<input type="checkbox"/> DEMANDE REFUSÉE

### LE DEMANDEUR

NOM - PRÉNOM : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

N° RCS : \_\_\_\_\_ RCS DE \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_ COURRIEL : \_\_\_\_\_

\*courriel obligatoire

PRODUITS COMMERCIALISÉS DÉTAILLÉS : \_\_\_\_\_

**NB : l'attribution de l'emplacement est uniquement pour les produits mentionnés ci-dessus.**

Le métrage demandé doit tenir compte du véhicule,  
dans la mesure où il est indispensable à votre activité sur l'emplacement  
Le métrage demandé doit être au minimum de 2 mètres et ne doit pas excéder 10 mètres  
(Sauf primeurs 12 mètres maximum)

MERCREDI :

Annuel avec Abonnement .....Mètre (2,50€ le mètre linéaire par marché sur la plus grande longueur)

ÉLECTRICITÉ (15€ le trimestre)

VENDREDI :

Annuel avec Abonnement .....Mètre (2,50€ le mètre linéaire par marché sur la plus grande longueur)

ÉLECTRICITÉ (15€ le trimestre)

**DATE LIMITE DE DEPÔT : VENDREDI 25 OCTOBRE 2024**

**Tout dossier incomplet ne sera pas présenté en commission d'attribution des droits de places**

## PIÈCES À FOURNIR

- Le présent formulaire**, complété, daté et signé sur la dernière page ;
- Des photographies du stand** installé avec vue de face et de côté ;
- Un extrait du Kbis de moins de 3 mois**, ou un document équivalent, prouvant l'existence de la personne morale ;
- Une attestation d'assurance** couvrant l'activité professionnelle ;
- La photocopie de la carte de commerçant** ;

Si non fourni précédemment ou en cas de modification :

- Un Relevé d'Identité Bancaire, au nom de l'entreprise ;

## RAPPEL DES MODALITÉS DE PAIEMENT AUPRÈS DE LA RÉGIE

L'occupation d'un emplacement est soumise au versement d'une redevance forfaitaire auprès d'une régie communale identifiée sous le n°127 et nommée « Marchés, Terrasses et Autres Produits Communaux ».

**FACTURE AVEC PAIEMENT TRIMESTRIEL AVANT LA FIN DU MOIS DE JANVIER, AVRIL, JUILLET, OCTOBRE.**

**CHÈQUE BANCAIRE**  
(À L'ORDRE DE LA RÉGIE A.P.C.)

**ESPÈCES**  
(300 EUROS MAXIMUM).

**PRÉLÈVEMENT**  
(EN FOURNISSANT VOTRE RIB)

**VIREMENT**  
(SUR LE COMPTE DE LA RÉGIE)

## ENGAGEMENT

Le demandeur déclare :

- ❖ Être à jour de ses obligations sociales et fiscales ;
- ❖ Que l'ensemble des informations renseignées et fournies dans le cadre de la présente demande sont exactes ;
- ❖ Avoir pris connaissance des modalités de paiement de l'abonnement ;

La présente est à adresser à :

✉ **HÔTEL DE VILLE**  
Service des Marchés  
16 boulevard maréchal Joffre  
BP106  
34 250 PALAVAS LES FLOTS  
  
📧 [marchespuces@palavaslesflots.com](mailto:marchespuces@palavaslesflots.com)

Fait le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

À \_\_\_\_\_

Signature du demandeur